

AR Prefecture

006-210600110-20230525-DM2023_24-DE
Reçu le 25/05/2023



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2023/ *24*

DATE D’AFFICHAGE : **25 MAI 2023**

OBJET : JARDIN DE L’OLIVAIE - REPRESENTATION D’UNE PIECE DE THEATRE « LE PREJUGE VAINCU » - DIMANCHE 27 AOUT 2023

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été confié à la société Sas TNN Production – Théâtre National de Nice, la représentation d'une pièce de Théâtre intitulée « Le Préjugé vaincu » de Marivaux, le dimanche 27 août 2022 à 20h30, qui se déroulera au Jardin de l'Olive à Beaulieu-sur-Mer.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la société Sas TNN Productions – Théâtre National de Nice, sise 4-6, place Saint François à NICE (06300), d'un contrat de cession du droit d'exploitation de la pièce de Théâtre intitulé « Le Préjugé vaincu » de Marivaux, mis en scène par Muriel Mayette-Holtz le dimanche 27 août 2022 à 20h30 au Jardin de l'Olive de Beaulieu-sur-Mer.

Article 2 : Le montant forfaitaire de la prestation est de 6 500€ HT, soit 6 857,50€ TTC (TVA 5,5%).

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le **25 MAI 2023**

Le Maire,
Roger ROUX

